

REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 173

Avril 2021

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DOMINIQUE SCHOENHER

Chers lecteurs et lectrices,

Les travaux de consultation et de concertation pour rénover la fonction policière française du « Beauvau de la sécurité » se trouvent quelque peu perturbés par les restrictions de déplacement et de rassemblement. Cela n'empêche pas tout un chacun, selon un syndrome d'ultracrédiparianisme, d'organiser des délibérations parallèles ou d'exposer doctement son point de vue sur les changements prioritaires à réaliser. Dès à présent, la synthèse s'annonce complexe à dessiner, les résultats du processus, repoussés en septembre, doivent alimenter le projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure. Outre un retard de mise en œuvre, il existe également un risque de remise en cause du schéma national du maintien de l'ordre et du Livre blanc de la sécurité intérieure, deux documents d'orientation stratégique à l'encre à peine sèche, fruits eux-mêmes de vastes et longues consultations.

Fort heureusement, l'avis des gendarmes et des policiers de terrain va être recueilli par voie de sondage mais de façon très différenciée. Tous les policiers seront sondés par le biais d'un questionnaire fermé, à savoir un niveau d'acquiescement à une affirmation (êtes-vous tout à fait d'accord, d'accord, pas du tout d'accord avec « la formation initiale est suffisante » ?) avec la possibilité ensuite de faire des propositions d'amélioration. Pour les gendarmes, seuls les représentants de la concertation seront sondés sur la base d'un questionnaire ouvert (comment améliorer la formation initiale ?). Cette situation peut étonner l'observateur lorsque l'on connaît le poids des syndicats policiers mais peut-être est-ce là la meilleure stratégie pour sortir du tête-à-tête syndicats-gouvernement qui monopolise le débat. En revanche, c'est une belle reconnaissance de la vitalité et de la représentativité de la concertation en gendarmerie.

Enfin, après plusieurs mois de réflexion, le Conseil d'État aura fait un choix crucial entre la reconnaissance de la suprématie du droit européen et la préservation de l'efficacité opérationnelle des services d'enquête judiciaire dans la lutte contre la criminalité. Nous y reviendrons dans la prochaine Revue.

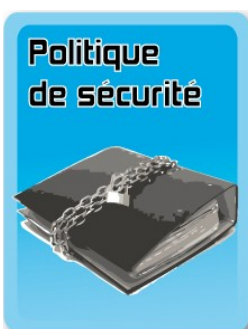
Bonne lecture à tous.



SOMMAIRE



- Le ministère de l'Intérieur devra se doter d'une doctrine d'emploi des drones
- Rapport d'activité 2020 de la Défenseure des droits (DD)
- Pas de blasphème au nom de la liberté d'enseignement au Royaume-Uni



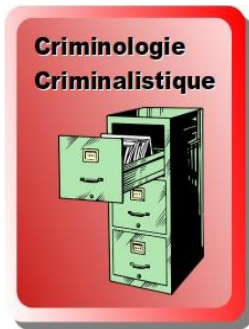
- Le premier « narco sous-marin européen » saisi en Espagne
- Police judiciaire et procureurs contre la réforme de l'organisation de la police
- Tricentenaire du maillage territorial des brigades



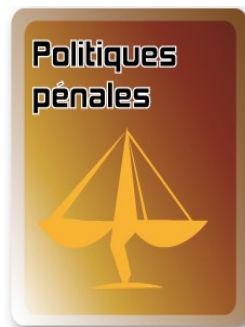
- Le dispositif Sentinelle ramené à 3 000 hommes
- Organisation de la réponse française en cyberdéfense et en cybersécurité
- Les « munitions rôdeuses », ces nouvelles armes intelligentes qui choisissent elles-mêmes leur cible
- Le Charles de Gaulle prend le commandement d'une « task force » américaine
- La situation reste fragile pour Tarbes Industry
- Les armées et la lutte informationnelle
- Le commerce d'armes favorise-t-il les conflits ou au contraire peut-il jouer un rôle dissuasif ?



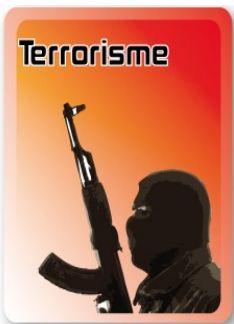
- Lutte contre les violences et le harcèlement dans les transports ferrés parisiens
- Le projet d'Elon Musk pour désengorger le *Las Vegas Convention Center* déçoit
- Recul dans les projets de voiture autonome



- Un nouvel outil de géolocalisation des téléphones pour la gendarmerie
- Rapport annuel du FBI sur les cybercrimes
- Rapport de l'ANSSI sur le rançongiciel en 2020
- Rapport 2020 de l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS)
- Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2020 – Rapport du service statistique du ministère de l'Intérieur



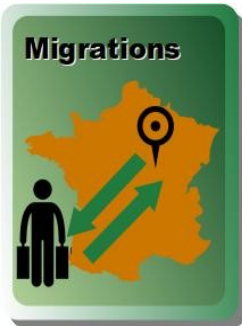
- L'article 434-15-2 du Code pénal peut être retenu, si et seulement si, il est constaté que le téléphone d'un prévenu est équipé d'un moyen cryptographique
- Le travail en prison



- Les détenus radicalisés resteront dans les prisons anglaises
- Bilan de 40 ans de terrorisme
- La menace terroriste en Europe



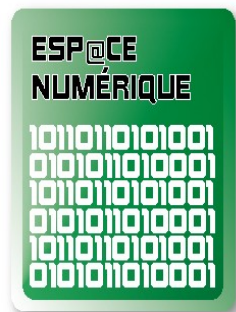
- Une députée écossaise demande l'instauration d'un couvre-feu masculin
- Le Royaume-Uni fait face à de graves troubles à l'ordre public
- La Chine, première grande économie à créer sa monnaie numérique
- Poséidon : une arme servant la stratégie russe en Arctique



- La coopération franco-britannique contre l'immigration illégale est efficace



- Fausses informations, un logiciel militaire contre les fakenews ?
- De nouvelles recommandations pour des algorithmes fiables



- McDonald's France lance une campagne marketing NFT
- Qu'advient-il lorsque Google joue avec l'éthique ?
- L'autre défi du XXI^e siècle : celui de l'information
- Les données de 500 millions d'utilisateurs de LinkedIn en vente sur un forum de hackers



- Alibaba condamné à une amende record
- ThreatQuotient : une nouvelle levée de fonds de 22,5 millions de dollars



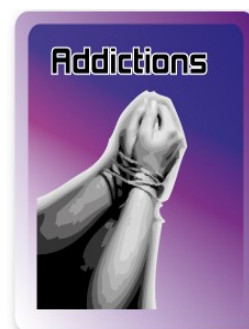
- AMBITUS, un projet ambitieux pour lutter contre la criminalité environnementale
- Des sherpas népalais nettoient l'Everest
- La loi Climat : la réforme du Code minier fait débat



- Retrait des gaz lacrymogènes : la santé publique renvoie la balle à L'INSPQ
- Don du corps : l'indispensable réforme



- Un cadre juridique pour la vérification du port du masque par la vidéo « intelligente »



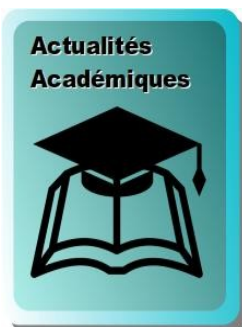
- Sectes, le terreau fertile de la Covid-19



- Diffusion des premières cartes nationales d'identité électroniques (CNIE)



- L'EM Lyon Business School proposera dès septembre 2021 une formation de haut niveau en cybersécurité
- Traitement automatisé des données du ministère de la Justice
- Crime contre l'humanité, un doublement des affaires traitées par l'OCLCH
- Le ministère de l'Intérieur devra indemniser un ex-citoyen volontaire



- Références bibliographiques d'ouvrages et d'articles

ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE

Triste anniversaire que celui d'un an de crise sanitaire et, rien que pour la France, le chiffre officiel de 100 000 morts est franchi. Bien que bercés par l'envie de reprendre une activité normale et l'espoir d'une vaccination qui permettrait d'y parvenir, nous entendons certains échos laissant accroire que des mutations de variants pourraient limiter les effets attendus du vaccin, ce dernier n'étant pas encore adapté aux nouvelles évolutions de ce coronavirus.

C'est donc dans un contexte d'incertitude, d'attente et de perte de repères pour beaucoup que notre société essaie de vivre et d'avancer. Mais, au quotidien, notre résilience, et celle de nos concitoyens dont certains ne peuvent plus exercer leur métier depuis un an maintenant, est mise à rude épreuve. C'est donc à travers le prisme d'un nouveau confinement sous une nouvelle forme, et la nécessité de maintenir et relancer notre économie, que les travaux se poursuivent. Il est loisible d'observer qu'il est des domaines pour lesquels il n'existe pas de mise entre parenthèse de l'activité : pas de réelle baisse en ce qui concerne le terrorisme et la délinquance et, dans quelques secteurs comme la cybercriminalité, c'est une véritable augmentation des faits qui est constatée, *in fine* une sorte de télétravail également pour les criminels...

La Revue de ce mois d'avril montre ce regain d'activité, où se croisent l'organisation de la réponse française en cyberdéfense et en cybersécurité et les différents rapports sur l'activité 2020 du FBI et de l'ANSSI, donnant une vision clinique d'une criminalité de mieux en mieux installée dans le numérique, où certains d'entre nous découvriront que leurs données d'utilisateur de LinkedIn sont en vente sur des forums de hackers. Sur un autre champ, le bilan de 40 ans de terrorisme et cette menace permanente font écho à un autre bruit de fond qu'est la violence du quotidien, comme le présente l'article sur l'insécurité dans les transports parisiens. Vu sous un autre angle, les positions et propositions des procureurs sur la réorganisation de la police montrent toutes les interrogations existantes face à une société dont les mutations sont complexes, rendant difficile ou acceptable, c'est selon, une évolution cherchant à s'adapter à ce polymorphisme qui est notre environnement.

Je ne citerai pas tous les articles et références, mais je sais que chacun de nos lecteurs y trouvera son intérêt et qu'ils viendront nourrir leur réflexion.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Par le Général (2S) François DAOUST



LIBERTÉS PUBLIQUES



LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DEVRA SE Doter D'UNE DOCTRINE D'EMPLOI DES DRONES

Si la proposition de loi « sécurité globale », renommée par le Sénat « pour un nouveau pacte de sécurité respectueux des libertés », fixe le cadre général de l'emploi en police administrative des drones par les forces de sécurité intérieure dans son article 22, la Haute assemblée renvoie à une doctrine d'emploi pour en définir les modalités techniques. Il est également à noter que le Sénat a étendu l'emploi des drones aux polices municipales, à titre expérimental et sur autorisation du préfet aux maires qui en feront la demande. Enfin, la protection des installations militaires et sites d'importance vitale pourra recourir aux caméras aéroportées (drones ou hélicoptères). En revanche, il sera interdit de jumeler la captation d'images par drones avec les technologies de reconnaissance faciale ou d'enregistrement sonore. La doctrine d'emploi en police administrative, à l'élaboration de laquelle la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sera associée, devra notamment spécifier les missions pour lesquelles l'emploi des drones est considéré comme nécessaire et proportionné ainsi que les conditions d'emploi des caméras pour qu'elles ne filment pas les lieux privés.

[Le Sénat demande « une doctrine d'emploi » des drones, acteurspublics.fr, 19 mars 2021](https://acteurspublics.fr)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA DÉFENSEURE DES DROITS (DD)

Alors même que les confinements et restrictions de rassemblement auraient dû voir s'effondrer les réclamations contre les forces de sécurité, elles ont poursuivi leur augmentation en 2020 (+ 10,5%, pour atteindre 2 162 saisines, soit 2,6 % des réclamations adressées au DD) après l'année record de 2019. Les dénonciations de violences représentent un tiers des signalements, largement devant toutes les autres causes.

Si la police nationale continue de concentrer plus de la moitié du contentieux (55 %), ce sont les polices municipales, jusqu'ici plutôt préservées, qui enregistrent la plus forte hausse pour frôler les 10 % des saisines.

Le rapport souligne à nouveau le manque de suivi des recommandations du DD par le ministère de l'Intérieur mais salue quelques progrès en termes de formation des policiers et gendarmes, notamment dans la lutte contre les discriminations, mais aussi la formalisation d'un dispositif de dialogue entre les forces de l'ordre et les manifestants.

La DD se félicite de la création, en février 2021, de la plateforme anti-discrimination, lancée sur fond de lutte contre les contrôles au faciès. Toutefois, à l'instar du faible volume de saisines du DD en matière de déontologie des forces de sécurité, sur les 11 000 signalements recueillis par la plate-forme en un mois, il n'est pas fait état par la DD d'une mise en cause de l'action des forces de l'ordre. Les discriminations rapportées relèvent très majoritairement de l'accès au logement et à l'emploi.

[Rapport d'activité 2020 de la Défenseure des droits](#)

[JACQUIN Jean-Baptiste, Claire Hédon : « Les discriminations minent la confiance dans la nation », *lemonde.fr*, le 18 mars 2021](#)

PAS DE BLASPHEME AU NOM DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT AU ROYAUME-UNI

Un enseignant britannique a été suspendu par sa hiérarchie pour avoir montré à ses élèves les caricatures de Mahomet de *Charlie Hebdo* en classe d'étude des religions. Ce matériel éducatif a été jugé inapproprié et le professeur contraint de s'excuser. Cela n'a pourtant pas suffi aux activistes dénonçant un acte et une dérive islamophobes. Ils ont décidé de poursuivre leurs pressions et manifestations. Menacés, l'enseignant et sa famille ont dû quitter leur domicile. Les manifestations répétitives devant l'établissement ont contraint celui-ci à fermer et à délivrer les cours en distanciel. Des représentants de la communauté musulmane signalent une montée de la rhétorique islamophobe et des offenses à leur religion. Ils dénoncent une rupture de l'obligation de neutralité des enseignants et réclament une révision des manuels et autres supports d'enseignement. Les élèves et leurs parents, pour leur part, y voient un procès d'intention et ont lancé une pétition déjà signée par plus de 13 000 personnes pour la réintégration du professeur.

[WACE Charlotte, Prophet cartoons « shown before » at school that suspended teacher, *thetimes.co.uk*, 27 mars 2021](#)

[WACE Charlotte, Gavin Williamson enters row over cartoon of Prophet Muhammad, *thetimes.co.uk*, 26 mars 2021](#)



POLITIQUE DE SÉCURITÉ



LE PREMIER « NARCO SOUS-MARIN EUROPÉEN » SAISI EN ESPAGNE

En novembre 2019, un premier « narco sous-marin » en provenance d'Amérique latine avait déjà été saisi sur les côtes espagnoles. C'est un moyen courant de transport de la drogue outre-Atlantique (en 2019, la marine colombienne en a saisi une trentaine). Ce procédé a été développé dans les années 1990 pour contourner le renforcement des contrôles des voies d'approvisionnement entre l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord. Selon leur taille, ils peuvent transporter entre 2 et 8 tonnes de drogues par voyage, de quoi facilement rentabiliser leur construction. Cette fois, le submersible, en voie d'achèvement dans un entrepôt de Malaga, était de fabrication européenne. Il a été découvert à l'occasion d'une vaste opération coordonnée par Europol rassemblant plus de 300 agents contre un gang de trafiquants espagnols, colombiens et dominicains. A cette occasion, un laboratoire capable de produire plus de 700 kg de drogues par mois a également été démantelé dans les environs de Barcelone avec la saisie de 400 kg de cocaïne et 700 kg de haschisch. 52 trafiquants présumés ont été interpellés.

[Espagne : saisie du premier « narco sous-marin » fabriqué en Europe, *lefigaro.fr*, le 15 mars 2021](#)

[LABEYRIE Isabelle, « Narco sous-marins » : un moyen utilisé en Europe pour passer de la drogue, *francetvinfo.fr*, 16 mars 2021](#)

POLICE JUDICIAIRE ET PROCUREURS CONTRE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DE LA POLICE

La réorganisation des forces de police d'un département pour les mettre sous la direction d'un chef unique (directeur départemental de la police nationale), préconisée par le *Livre blanc de la sécurité intérieure*, rencontre les craintes et l'opposition de la police judiciaire et des parquetiers.

Expérimentée Outre-mer depuis 2019 et dans trois départements métropolitains (Pyrénées-Orientales, Pas-de-Calais et Savoie) depuis janvier 2021, le ministre de l'Intérieur a déclaré vouloir généraliser cette organisation, jugée plus efficace, à l'ensemble du territoire dès septembre 2021. Cette décision est jugée prématurée par la Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR).

Ce modèle intégré constitue un élément clef de la réactivité et de l'adaptabilité de la gendarmerie, sans poser de problème à la magistrature. En revanche, le Parquet craint le dévoiement des « maigres » moyens de la filière police judiciaire (PJ) au profit d'autres missions et surtout une perte d'influence s'il était appliqué à la police nationale. Le président de la CNPR a ainsi souhaité « que les effectifs de la PJ soient sanctuarisés ». Dans le même élan, certains responsables de la PJ y voient « une atteinte prévisible à la démocratie » en remettant en cause leur autonomie et, ce faisant, « l'application stricte du principe de séparation des pouvoirs ».

Soutenue par les syndicats de police, où la composante de la police judiciaire est peu représentative, cette réforme est également souhaitée par la direction générale de la police nationale. Les réticences sont en fait analysées comme le symbole du « conservatisme de la magistrature et de la PJ, deux institutions arc-boutées sur le sentiment de leur excellence et chroniquement incapables de se remettre en question ».

[ALBERTINI Antoine, Un projet de réforme de la police inquiète la PJ et les magistrats, lemonde.fr, 6 avril 2021](#)

TRICENTENAIRE DU MAILLAGE TERRITORIAL DES BRIGADES

Le chef du gouvernement s'est rendu, le 3 avril 2021, à la gendarmerie de Brantôme-en-Périgord à l'occasion du tricentenaire de la création du maillage territorial des brigades.

Créée lors de la guerre de Cent Ans, la maréchaussée s'est implantée durablement à travers le territoire national au début du XVIII^e siècle grâce à la réforme du secrétaire d'État à la guerre Claude Le Blanc. Parmi les 3 100 brigades de l'actuelle gendarmerie nationale, 423 étaient déjà présentes dans leurs communes il y a 300 ans.

Au-delà de la commémoration historique, le Premier ministre, accompagné du ministre de l'Intérieur, a tenu à saluer « la mobilisation sans faille de la gendarmerie » depuis le début de la crise sanitaire, en indiquant que « l'État comptait sur (son) implication dans la réussite de la campagne vaccinale ».

Le Premier ministre a également souligné la nécessité d'adaptation de l'institution face aux défis à venir, notamment dans le domaine numérique, à travers cette formule : « On peut puiser ses traditions dans la belle histoire de France tout en étant à la pointe de la modernité et de l'innovation ».

[Avec AFP, Covid : Jean Castex salue «la mobilisation de la gendarmerie», lefigaro.fr, 3 avril 2021](#)



DÉFENSE



LE DISPOSITIF SENTINELLE RAMENÉ À 3 000 HOMMES

Début mars, le niveau d'alerte Vigipirate sur le territoire national a été abaissé par le gouvernement au niveau « risque attentat » au lieu du niveau « urgence attentat ». Dans le même temps, le couvre-feu, la limitation des déplacements et des rassemblements de population ont eu un impact sur les besoins de surveillance. Il a été logiquement décidé de réduire les effectifs affectés à l'opération Sentinelle pour les passer de 7 000 à 3 000 militaires. Cette mesure va diminuer le niveau de contrainte pesant sur les armées, par ailleurs fortement engagées dans les opérations extérieures. L'effet « psychologique » de la visibilité des patrouilles « Sentinelle » s'estompant rapidement avec le temps, il est important d'ajuster régulièrement cet engagement en l'adaptant à la menace terroriste. Le dispositif peut remonter en puissance très rapidement comme ce fut le cas en octobre 2020 à la suite de l'attentat de la Basilique de Nice.

[Les effectifs de l'opération Sentinelle réduits à 3.000 militaires, europe1.fr, 15 mars 2021](#)

ORGANISATION DE LA RÉPONSE FRANÇAISE EN CYBERDÉFENSE ET EN CYBERSÉCURITÉ

Alors que vient d'être officialisée la création du commandement de la gendarmerie dans le cyberespace (arrêté du 25 février 2021 publié au JORF du 18 mars 2021), son équivalent du ministère des Armées s'entraîne.

Créé en 2017, le commandement de cyberdéfense des Armées (Comcyber) a réalisé la 8^e édition de l'exercice DEFNET destiné à entraîner et tester la chaîne opérationnelle de cyberdéfense du ministère, réservistes compris. 260 personnels ont été directement engagés dans l'exercice en plus des 20 000 impliqués dans les 388 cyber-incidents qui se sont échelonnés sur deux semaines. Inscrit sur fond de crise géostratégique, c'est aux opérateurs cyber-combattants de les détecter, les analyser et les résoudre tout en établissant les liens avec les puissances à l'œuvre.

Le second objectif de cet exercice est le recrutement du millier de nouveaux cyber-combattants qui lui seront nécessaires d'ici 2025. Ainsi, une quinzaine d'établissements de l'enseignement supérieur ont été associés afin de mettre en valeur ces opportunités d'emploi.

Pour ce qui concerne le commandement de la gendarmerie dans le cyberespace, il aura vocation à agréger les unités à compétence nationale de la gendarmerie travaillant dans et sur le cyberespace. Sa localisation n'est pas encore déterminée, son positionnement institutionnel et son organisation tiendront compte de la création d'un service cyber à compétence nationale rattaché à la direction générale de la gendarmerie nationale telle que préconisée par le *Livre blanc de la sécurité intérieure*.

[DEFNET 2021: 388 cyber-incidents au programme de cet exercice de cyber-combat, lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr, 18 mars 2021](#)

[Arrêté du 25 février 2021 portant création du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace, *legifrance.gouv.fr*, 18 mars 2021](#)

LES « MUNITIONS RÔDEUSES », CES NOUVELLES ARMES INTELLIGENTES QUI CHOISSENT ELLES-MÊMES LEUR CIBLE

De l'intelligence artificielle intégrée au sein « d'armes autonomes » ? Voilà ce qui anime certains groupes de recherches. Plusieurs dizaines de fabricants d'armes aurait déjà mis au point des technologies capables de « repérer et attaquer des cibles ». Pour le directeur adjoint du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), il est possible de donner un pouvoir de contrôle à l'humain mais également d'activer « le mode totalement autonome ».

Pour le cas des drones autonomes, il est possible de réaliser des « attaques en essaim » capables de mener des actions coordonnées. L'Arménie et Israël sont parmi les pays les plus avancés sur ces technologies, les deux ayant déjà réalisé des vidéos de démonstrations.

Les grandes puissances comme la Chine et les États-Unis mettent au point des « hélicoptères autonomes », des « sous-marins rôdeurs » et autres robots terrestres quand d'autres espèrent que le processus diplomatique ralentisse cette course à l'armement en évoquant une réelle urgence.

[FONTAINE Daniel, Les munitions rôdeuses, ces nouvelles armes intelligentes qui choisissent elles-mêmes leur cible, *rtbf.be*, 6 avril 2021](#)

LE CHARLES DE GAULLE PREND LE COMMANDEMENT D'UNE « TASK FORCE » AMÉRICAINE

Le 31 mars 2021, le ministère des Armées a indiqué dans un communiqué que le groupe aéronaval du porte-avions Charles de Gaulle assurerait, durant le temps de sa présence dans le golfe Persique, le commandement de la « task force (TF) 50 ». Cette coalition maritime est dédiée à la lutte contre le groupe terroriste Daech. Les porte-avions américains, l'USS Théodore Roosevelt et l'USS Dwight D. Eisenhower, de par leur géolocalisation actuelle, ne peuvent dans l'immédiat prendre le commandement de la TF50. La France a donc répondu favorablement à la demande des États-Unis pour tenir ce rôle. C'est la deuxième fois que la France se voit confier le commandement de la TF50. Ceci témoigne, d'une part, de la relation de confiance qui existe entre les deux nations et, d'autre part, de la reconnaissance de la crédibilité opérationnelle des forces armées françaises dans la lutte contre le terrorisme. C'est dans ce cadre que le porte-avions français a quitté, il y a de cela un mois, le port de Toulon. L'objectif est de se montrer dans des lieux dits sensibles afin d'apaiser des zones dont la situation est instable et complexe. La feuille de route du Charles de Gaulle l'a donc conduit en Méditerranée orientale où de fortes tensions opposaient la Grèce et la Turquie, dans l'océan Indien pour le renforcement de l'opération « Chammal » ainsi que dans le golfe Persique. Pour cette dernière mission, il s'agit d'affirmer la « liberté de la navigation », suite à plusieurs attaques dans la mer d'Oman ou le Détroit d'Ormuz.

[LAGNEAU Laurent, Le groupe aéronaval du porte-avions Charles de Gaulle prend le commandement d'une « task force » américaine, *opex360*, 31 mars 2021](#)

[La rédaction, La France prend le commandement de la Task force 50 américaine, *defense.gouv.fr*, 31 mars 2021](#)

[AFP, Le porte-avions Charles de Gaulle dans le Golfe pour la « liberté de navigation », *lorientlejour.com*, 25 mars 2021](#)

LA SITUATION RESTE FRAGILE POUR TARBES INDUSTRY

Pour tenter de sauver la filière nationale de munitions gros calibres, le ministère des Armées avait passé une commande importante de 100 000 pièces dont 80 000 obus explosifs. L'objectif était de garantir trois années de production. Toutefois, pour pérenniser l'activité sur le long terme et rester compétitive, Tarbes Industry ne peut se contenter de cette commande. Elle a besoin d'investissements pour innover et développer son outil de production. Par ailleurs, Nexter est l'unique client de Tarbes Industry, ce qui la fragilise. La préfecture des Hautes-Pyrénées a indiqué que des partenaires et des repreneurs avaient manifesté leur intérêt pour reprendre le site, l'État reste attentif sur les diverses propositions pour assurer une trajectoire positive pour le site de production.

[GAIN Nathan, La situation reste fragile pour Tarbes Industry, *forceopérations.com*, 8 avril 2021](#)

LES ARMÉES ET LA LUTTE INFORMATIONNELLE

L'Institut français des relations internationales (IFRI) a publié une note d'analyse sur la cyber-influence que les États cherchent à exercer les uns sur les autres. Ainsi les élections, aux États-Unis, en France, les référendums au Royaume-Uni et en Espagne ont fait l'objet de tentatives de manipulations de la part de puissances étrangères qui ont utilisé des moyens numériques. Les armées doivent s'adapter à ce nouveau type de confrontation, loin de la conception des conflits traditionnels.

La stratégie militaire d'influence a toujours existé afin d'agir sur la volonté et les capacités de l'adversaire, en tentant d'orienter les décisions des chefs militaires ou de leurs alliés à son avantage, en ébranlant le moral et en affaiblissant la résistance de la population ou même en obtenant son soutien. À cette fin étaient utilisées des tactiques de dissimulation, de simulation et d'intoxication (diffusion de fausses informations). Au XVII^e siècle naît la propagande, une forme plus aboutie d'intoxication qui « s'adresse à un auditoire plus large pour obtenir des effets politiques ». La « guerre psychologique » devient une arme de première importance à partir de la Première Guerre mondiale. Après 1945, les armées l'institutionnalisent. C'est le cas de la France pendant les guerres d'Indochine et d'Algérie (« les 5^e Bureaux »). Des médias privés et indépendants, ayant contribué à faire perdre la bataille de l'opinion (guerre du Vietnam notamment) ont cependant obligé les armées à revoir leur mode de communication.

Aux journaux, tracts déversés en zone ennemie, productions culturelles et actions politiques et sociales destinées à tromper ou à endoctriner les masses a succédé le cyberspace qui a démultiplié les possibilités d'influence et de tromperie de « l'ennemi », ainsi que leur impact par sa puissance virale. Intelligence artificielle et *blockchain* renforcent encore plus ces capacités. Les auteurs les décrivent en les accompagnant de nombreux exemples : vol ou usurpation d'identité numérique, trolls, *sponsoring* (Cambridge Analytica), association de *bots* et de *trolling* pour « ponctuellement (...) créer l'impression d'une opinion majoritaire sur un sujet donné », modification de contenus,

attaques par déni de service, vol et révélation de données (attaque contre la Convention nationale démocrate en 2016). Les armées, notamment américaines, russes et chinoises, s'adaptent à ces nouveaux moyens : faux SMS et e-mails, fausses informations, campagnes d'influence sur les comptes personnels des combattants, hammeçonnage... Selon les auteurs, l'armée française devra, quant à elle, évoluer « pour faire face à ces défis inédits ».

NDR : Voir également infra l'article « Fausses informations, un logiciel militaire contre les fake news ? », p. 29.

[DE ROCHEGONDE, Laure, TENENBAUM, Elie, Cyber-influence : les nouveaux enjeux de la lutte informationnelle, ifri.org, mars 2021](#)

LE COMMERCE D'ARMES FAVORISE-T-IL LES CONFLITS OU AU CONTRAIRE PEUT-IL JOUER UN RÔLE DISSUASIF ?

Dans la littérature scientifique, deux théories s'affrontent quant aux liens entre armement et déclenchement des conflits. Selon l'une, la possession d'armes par un pays et sa capacité à en produire concourent à le protéger en jouant un rôle dissuasif. De plus, « le principe libéral faisant du commerce un facteur de pacification des relations internationales » s'appliquerait aussi à celui de l'armement. Selon l'autre, qui fait davantage consensus, ce dernier augmenterait la probabilité de survenue d'un conflit, extérieur ou interne. Les différents textes internationaux de régulation sur l'usage des armes attestent de cette prise de conscience de la part des gouvernements.

Depuis quelques années, on constate une augmentation des dépenses militaires, de l'ordre de 7,2 % entre 2010 et 2020, qui se concentrent essentiellement aux États-Unis, en Chine, en Inde, en Russie et en Arabie Saoudite. Les transferts d'armement ont crû également de 5,5 % entre les périodes 2010-2014 et 2015-2019, principalement vers l'Asie, l'Océanie et le Moyen-Orient.

Cet échec à contenir la fabrication et le commerce d'armes a plusieurs causes. Non seulement les industries d'armement constituent les « outils de la puissance militaire d'un État » mais ils sont tenus par des intérêts communs (économiques et financiers). Les traités auraient, quant à eux, leurs limites. Par exemple, le Traité sur le commerce des armes (TCA), entré en vigueur en 2014, est ratifié par 110 pays mais pas par deux exportateurs importants, les États-Unis et la Russie. Ils seraient également trop peu contraignants et laissés à l'interprétation des États. En outre, la multiplication actuelle des pays producteurs (notamment la Corée du Sud et la Turquie), qui deviennent également exportateurs, compliquerait l'élaboration et l'instauration de réglementations internationales. De plus, cet « accroissement des sources d'approvisionnement facilite l'accès à des armes potentiellement à prix plus bas ». Les grands exportateurs historiques sont, quant à eux, également tentés, pour obtenir des contrats, de vendre des transferts de technologies et d'être moins regardants sur les restrictions pour faire face à cette nouvelle concurrence.

[BÉRAUD-SUDREAU Lucie, HOEFFLER Catherine, Le doux commerce des armes apaise-t-il les conflits ?, la viedesidees.fr, mars 2021](#)



SÉCURITÉ DES MOBILITÉS



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT DANS LES TRANSPORTS FERRÉS PARISIENS

La Région Île-de-France et les opérateurs ferroviaires (SNCF et RATP) se mobilisent pour faciliter le dépôt de plainte, en renforçant les moyens des plateformes d'appel et la formation des agents à l'accueil et à la prise en charge des victimes.

Pour la SNCF, la plateforme d'appel (3117) couvrant le réseau Transilien va être pris en charge par la Sûreté ferroviaire.

Pour la RATP, ce sont les 5 500 agents (« gilets verts ») et les 1 000 agents du GPSR (Groupement de protection et de sûreté du réseau de la RATP) qui ont été formés à l'accueil des victimes, avec l'aménagement de locaux dédiés. Le partenariat avec la Préfecture de police (PP) a été renforcé pour faciliter le dépôt de plainte et l'accompagnement de la victime durant le déroulé de la procédure. L'objectif d'un dépôt de plainte rapide sera d'éviter l'effacement automatique des enregistrements de vidéosurveillance au bout de 72 heures.

Selon la PP, ce sont en moyenne 4 agressions sexuelles par jour qui sont signalées dans les transports en commun parisiens (le confinement et les restrictions de déplacement ont amené le bilan 2020 à un peu moins de 1 000 faits).

La présidente de Région souhaiterait l'instauration d'une interdiction d'accès aux réseaux de transport pour les agresseurs multirécidivistes et l'ouverture de la procédure de pré-plainte en ligne pour les faits d'agression dans les transports.

[HASSE Benoît, Harcèlement et violences sexuelles dans le train et le métro : les victimes seront mieux prises en charge, *leparisien.fr*, 8 mars 2021](https://www.leparisien.fr/paris/hasse-benoit-harcèlement-et-violences-sexuelles-dans-le-train-et-le-métro-les-victimes-seront-mieux-prises-en-charge-2021-03-08)

LE PROJET D'ELON MUSK POUR DÉSENGORGER LE LAS VEGAS CONVENTION CENTER DÉÇOIT

La presse a été conviée début avril 2021 pour tester le système et en est ressortie déçue par la « lenteur et la banalité de l'expérience ».

À l'origine, le projet promettait de transporter les voitures sur des plateaux électriques glissant à 250 km/h puis il a été question de navettes électriques capables de transporter entre 8 et 16 personnes. *The Boring Company* s'est ensuite rabattue sur une flotte de Tesla munies d'un système de guidage.

Le tronçon qui entrera en service en juin 2021 mesure 2,7 km et comprend 3 arrêts. C'est finalement une flotte de 62 Tesla conduites par des chauffeurs qui évoluera à 56 km/h. Les clients pourront réserver leur trajet par le biais d'une application mobile pour traverser le *Las Vegas Convention Center* en 2 minutes au lieu de 45 à pied.

L'entreprise annonce pouvoir transporter 4 400 personnes par heure mais la réglementation en matière d'incendie limiterait le flux à un échantillon entre 800 et 1 200 individus (moins qu'une ligne de bus classique).

Le service n'est pas opérationnel et est encore susceptible d'améliorations mais la déception semble pour lors primer.

[ZAFFAGNI Marc, « The Boring Company : la déception au bout du tunnel d'Elon Musk ? », *futura-sciences.com*, 12 avril 2021](#)

RECU DANS LES PROJETS DE VOITURE AUTONOME

Depuis 2015, plusieurs entrepreneurs américains annonçaient l'avènement prochain des « robots-taxis » et de la voiture autonome pour les particuliers. C'est cette année-là qu'a commencé à circuler la « Google car ». Pourtant, le projet de faire rouler 15 % de véhicules totalement autonomes – soit de niveau 5 – d'ici 2030, comme le prévoyait l'institut McKinsey¹, semble s'éloigner. Sont en cause les coûts et les limites technologiques, notamment révélées par les quelques accidents mortels survenus. Ainsi, les Nations Unies ont élaboré une réglementation, applicable dès 2021, sur les systèmes de voitures autonomes, limitant, entre autres, leur circulation à 60 km/heure sur des voies avec une séparation centrale et interdites aux piétons et cyclistes. Les industriels s'orientent désormais vers des « solutions économiquement viables ». Les modèles proposés – niveau 3 – consisteront ainsi en une assistance à la conduite, permettant au conducteur de ne pas tenir le volant tout en étant prêt à tout instant à le reprendre en cas de besoin. Aujourd'hui, le prix des capteurs, tant pour guider la voiture que pour contrôler le niveau de vigilance du « chauffeur », demeure néanmoins encore un frein à leur développement. Il devrait baisser de 85 % d'ici 10 ans selon certaines prévisions. Le transport de personnes est actuellement envisagé dans des espaces spécifiques, type campus ou aéroports. En ce qui concerne le fret, il est prévu pour le moment sur autoroute, soit avec un conducteur dans chaque camion, soit en convoi « mené par un chef de file avec chauffeur ».

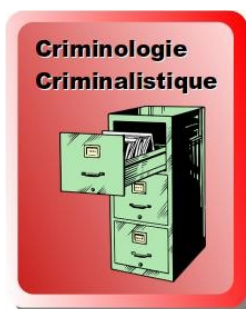
Les premières ambitions affichées ont donc été revues à la baisse. Toutefois, le marché du véhicule autonome demeure fructueux (il pèserait « potentiellement des trillions de dollars »). Waymo, la filiale de véhicules autonomes d'Alphabet, la maison-mère de Google, en plus de faire rouler déjà 600 taxis autonomes dans une zone délimitée de Phoenix, expérimente leur usage dans 25 villes américaines aux conditions météorologiques beaucoup moins clémentes.

[PICQUARD, Alexandre, La voiture autonome, de la folie à l'âge de raison, *lemonde.fr*, 9 avril 2021](#)



1 « McKinsey & Company est un cabinet américain de conseil en stratégie, fondé en 1926, et considéré comme l'un des plus prestigieux au monde » (source : Wikipedia)

CRIMINOLOGIE/CRIMINALISTIQUE



UN NOUVEL OUTIL DE GÉOLOCALISATION DES TÉLÉPHONES POUR LA GENDARMERIE

La société française DeveryWare, travaillant régulièrement avec la gendarmerie, vient d'emporter un marché de 2,3 millions d'euros pour fournir à la gendarmerie un logiciel de traitement des données de géolocalisation des téléphones portables. Il sera accessible prochainement aux 30 000 enquêteurs pour une mise en œuvre plus extensive dans le cadre du traitement de la délinquance de masse.

NDR : Si l'outil apparaît prometteur pour faciliter le travail des enquêteurs, le problème porte davantage sur les restrictions que le juge européen entend apporter à l'obtention de ces données de géolocalisation. Une série d'arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne est venue strictement encadrer l'accès et l'exploitation de ces données pour les limiter aux faits graves qui, sans être expressément définis, ne devraient pas couvrir la délinquance du quotidien (voir [La veille juridique du CREOGN de mars 2021](#), Rubrique « Droit de l'espace numérique », p. 16).

[LECLERC Jean-Marc, Cette nouvelle arme qui va permettre aux gendarmes de mieux géolocaliser les délinquants, *lefigaro.fr*, 30 mars 2021](#)

RAPPORT ANNUEL DU FBI SUR LES CYBERCRIMES

Le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) vient de publier son rapport annuel sur les cybercrimes aux États-Unis. Le rapport 2020 sur la criminalité sur Internet comprend des informations provenant de 791 790 plaintes représentant une augmentation de plus de 300 000 plaintes par rapport à 2019 (et une augmentation de 491 000 plaintes par rapport à 2017) et des pertes signalées dépassant 4,2 milliards de dollars (contre 1,5 milliard de dollars en 2017).

Les tentatives d'hameçonnage² restent le cybercrime le plus courant en 2020. La compromission de messageries professionnelles et l'extorsion dominent le paysage des menaces en termes de coût moyen pour les organisations. Cette dernière est devenue la plus dommageable pour les entreprises en 2020.

Les arnaques aux paiements ont représenté 241 342 plaintes en 2020 et 108 869 plaintes pour fausses déclarations de colis non reçus. Le FBI met également en avant la menace « *cyber COVID_19* ». Les cybercriminels ont ainsi utilisé la pandémie pour des escroqueries basées sur de fausses offres médicales et de faux messages provenant d'administrations et ciblant principalement les particuliers et les PME (28 500 plaintes en 2020). L'année 2020 aura donc été une année record en matière de cybercriminalité aux États-Unis. À l'échelle internationale, la France figure à la septième place des pays en prenant en compte le nombre des victimes.

² Le *phishing* (hameçonnage) est une technique qui vise à inciter les internautes à révéler leurs données confidentielles, notamment bancaires, grâce à des courriels semblant provenir d'agences bancaires ou des administrations.

[FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION, Internet Crime Report 2020, Internet Crime Complaint Center IC3, *ic3.gov*, mars 2020](#)

RAPPORT DE L'ANSSI SUR LE RANÇONGICIEL en 2020

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) vient de publier son rapport sur l'état de la menace « rançongiciel » à l'encontre des entreprises et institutions. Le rapport montre une augmentation de 255 % en 2020 des signalements d'attaques par *ransomware*⁴ par rapport à 2019. L'ensemble des secteurs est impacté : hôpitaux, centres de recherche médicale, entreprises agroalimentaires, collectivités territoriales et entreprises du numérique.

Les cybercriminels se sont également attaqués aux structures impliquées dans la recherche de traitement contre la Covid-19 dans le but de voler des données pour les revendre (attaques de l'agence européenne du médicament, attaque d'AstraZeneca et biotech Moderna). Le rapport met également en avant des attaques sur des hôpitaux français : CHU Rouen, Clinique de l'Anjou à Angers, CH Dax et Villefranche-sur-Saône via la rançongiciel Ryuk ; le CH de Marmande-Tonneins a aussi été victime d'un rançongiciel.

Enfin, le rapport indique qu'outre les rançongiciels, la première menace pesant sur les établissements de santé est la divulgation de données de santé des patients. L'exfiltration de ces données peut donner lieu à « des opérations d'extorsions, des reventes sur le marché noir ou des publications malveillantes ». L'ANSSI indique que « le paiement de la rançon ne garantit pas à la victime que les données exfiltrées ont été supprimées par l'attaquant, qui reste libre de divulguer ou revendre ces informations ».

[Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, État de la menace rançongiciel à l'encontre des entreprises et institutions, rapport du 1^{er} mars 2021, *cert.ssi.gouv.fr*](#)

RAPPORT 2020 DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES EN MILIEU DE SANTÉ (ONVS)

L'ONVS vient de publier son rapport annuel à partir des signalements – un signalement pouvant comporter plusieurs faits de niveaux de gravité différents – qui ont été déclarés sur sa plateforme en 2019. Actes d'incivilités et de violences, entre personnels de santé et patients ou accompagnants (dans un sens comme dans l'autre) et entre personnels de santé eux-mêmes, y sont ainsi répertoriés sur la base du volontariat. Ils donnent donc un aperçu de la situation, sans toutefois pouvoir en donner un bilan exact et exhaustif, même si des campagnes de sensibilisation auprès des personnels des établissements de santé les incitent à faire remonter tout incident. De plus, il est bien précisé que la perception de la violence varie d'une personne à l'autre, qu'elle est subjective et qu'une même situation donnera lieu à un signalement ou pas selon celui ou celle qui la vit.

7,8 % de l'ensemble des établissements inscrits dans la plateforme de l'ONVS ont fait des signalements en 2019, soit 23 780, principalement les établissements publics de santé et en Île-de-France. Ce sont, pour 81 % d'entre eux, des atteintes à la personne (insultes, menaces verbales ou avec arme – par nature ou par destination –, crachats,

⁴ Un rançongiciel/*ransomware* est un type de *malware* qui empêche les utilisateurs d'accéder à leur données informatiques en exigeant le paiement d'une rançon en échange du rétablissement de l'accès.

bousculades, coups, agressions avec arme...). La moitié concerne des violences physiques et des menaces avec arme. Un peu plus de 30 % ont lieu en psychiatrie et aux urgences, 13 % dans les services pour personnes âgées. 82 % des victimes (soit 41 285) relèvent des personnels (en très grande majorité des professionnels de santé, qui sont, pour 8 %, des médecins, les autres étant des infirmier.ère.s et des aide-soignant.e.s) pour seulement 11 % de patients, 4 % d'agents de sécurité et 1 % de visiteurs. 70 % des auteurs sont des patients, 18 % des accompagnateurs ou visiteurs.

Le rapport souligne l'impact de ces violences sur les conditions de travail des personnels, sur leur état psychique (sentiment d'insécurité, stress, mobilisation de ressources au détriment du soin, difficulté à se positionner dans la relation, entre empathie et fermeté...) et tente de cerner leurs causes supposées : intolérance à la frustration et à l'attente, consommation d'alcool ou de stupéfiants, troubles psychiques ou neuropsychiques, refus de soins, sans oublier des facteurs organisationnels ou architecturaux (manque de fluidité dans l'accueil, etc). 7 % des interventions pour faire cesser une situation de violence sont le fait des forces de l'ordre, 24 % des agents de sécurité, 56 % du personnel de santé. Une partie du rapport est consacrée aux suites pénales et aux décisions de justice.

[MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, solidarites-sante.gouv.fr, 16 mars 2021](https://solidarites-sante.gouv.fr/)

LES ATTEINTES À CARACTÈRE RACISTE , XÉNOPHOBES OU ANTIRELIGIEUX EN 2020 – RAPPORT DU SERVICE STATISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les forces de l'ordre ont recensé en 2020 11 300 infractions commises en raison de l'ethnie, de la nation, d'une prétendue race ou de la religion, dont 5 800 contraventions (injures non publiques) – en hausse par rapport à 2019 – et 5 500 délits et crimes – en baisse. Ce sont pour moitié des injures publiques, pour 6 % des violences, 4 % des discriminations, en lien généralement avec un refus de service ou d'embauche. Pour ce dernier type d'infraction, les chargés de mission de service public sont très rarement mis en cause.

Le taux de victimation est plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale et en Île-de-France davantage que sur le reste du territoire.

Les victimes sont très majoritairement des hommes entre 25 et 54 ans (71 %) – une des explications pourrait être, en ce qui concerne les jeunes, une moindre propension à porter plainte.

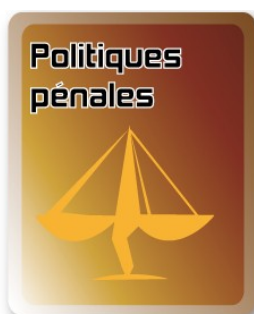
Parmi les auteurs poursuivis – beaucoup ne sont pas identifiés –, les femmes et les seniors sont plus représentés que dans les autres formes de criminalité.

Il est rappelé que le taux de victimation qui ressort de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sur la période 2013-2018 est bien supérieur à celui enregistré par les forces de l'ordre. Ainsi, peu d'enquêtés déclarent avoir porté plainte, même quand il s'agissait de violences physiques : une personne sur 50 en cas d'injures, 1 sur 6 en cas de menaces ou violences physiques. Ces chiffres sont équivalents à ceux que l'on observe pour les mêmes faits toutes natures confondues. De plus, quand ils portent plainte pour un fait, la qualification de « racisme » peut ne pas avoir été retenue, alors qu'ils estiment en avoir été victimes et l'expriment donc dans leur réponse au questionnaire de l'enquête. Selon les personnes interrogées, dans plus de 90 % des cas, les paroles et actes à caractère « raciste » ont lieu en « face à face » et majoritairement dans la rue et sur le lieu de travail.

[INTERSATS ANALYSE, Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2020 - Interstats Analyse N°34, *interieur.gouv.fr*, 18 mars 2021](#)



POLITIQUES PÉNALES



L'ARTICLE 434-15-2 DU CODE PÉNAL PEUT ÊTRE RETENU, SI ET SEULEMENT SI, IL EST CONSTATÉ QUE LE TÉLÉPHONE D'UN PRÉVENU EST ÉQUIPÉ D'UN MOYEN CRYPTOGRAPHIQUE

L'article 434-15-2 du Code pénal continue de faire débat. Comme nous l'avons déjà évoqué dans [La veille juridique n° 91](#) de novembre 2020 (p. 35-41) et dans la [Revue du CREOGN n° 167](#) d'octobre 2020 (p. 17, article 167-20-PP-03), la Chambre criminelle de la Cour de cassation confirme, dans son arrêt n° U 19-86.757 F-D du 3 Mars 2021, la nécessité pour l'enquêteur de constater et d'acter dans un procès-verbal que le code d'accès du téléphone est bien un code de chiffrement et non un simple code de déverrouillage : « La Cour d'appel [...] n'a toutefois pas justifié sa décision, en déclarant le demandeur coupable par un motif d'ordre général, sans avoir constaté que le téléphone du prévenu était équipé d'un moyen de cryptologie et que le code de déverrouillage permettait de mettre au clair les données qu'il contient. » Ainsi, pour caractériser l'infraction de non-divulgaration du code de déchiffrement (cf : [Arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation n° 1804 du 13 octobre 2020](#)), il faut au préalable caractériser le fait que le code de déverrouillage du téléphone a un lien avec le chiffrement des données présentes sur le terminal, en se fondant notamment sur la documentation technique des appareils, demander expressément au mis en cause de communiquer son code de déverrouillage et l'informer qu'en cas de refus il commet une infraction. Cela doit être acté dans un procès-verbal dédié.

[Cour de cassation, Chambre criminelle, Arrêt N° U 19-86.757 F-D du 3 mars 2021, *legifrance.gouv.fr*](#)

LE TRAVAIL EN PRISON

Le nombre de détenus exerçant une activité rémunérée en prison ne serait plus actuellement que de 28,5 % alors qu'il était de 49,7 % en 2000. Les sommes perçues, entre 200 et 600 euros par mois (dont une partie ne peut être dépensée avant libération) – les salaires sont fixés à 45 % du SMIC –, permettent d'acheter biens et services, de payer amendes et indemnités dues aux parties civiles mais aussi de lutter contre l'oisiveté et ses conséquences sur le comportement des personnes incarcérées et donc de faire diminuer le nombre « d'incidents » dans les établissements. Les emplois occupés ne requièrent généralement pas de qualifications : plus de la moitié concerne l'entretien des lieux et la distribution des repas ; dans les ateliers « en concession avec des entreprises privées », ce sont principalement des « tâches répétitives » qui sont exécutées. Seuls 6,5 % des détenus auraient accès à un travail demandant certaines compétences, dans le cadre des ateliers en régie du service de l'emploi pénitentiaire (SEP). Le volet formation semble ainsi encore trop négligé alors que 46 % des personnes incarcérées n'ont aucun diplôme et que la plupart des autres se sont arrêtées au brevet des collèges et alors qu'il contribue à la réussite de la réinsertion et donc à la prévention de la récidive.

Les chantiers d'insertion par l'activité économique, initiés en 2016, devraient continuer à se développer. Ils permettent aux détenus d'exercer une activité au sein d'une association en mesure de les embaucher éventuellement à leur sortie.

Des efforts devraient également être réalisés afin de convaincre les entreprises privées de davantage faire appel au travail en prison. Taille et équipements des ateliers dans l'ensemble des établissements devraient être recensés afin de leur donner une visibilité sur ce qu'il est possible de mettre en œuvre. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) peut également constituer un levier et inverser la tendance à craindre pour l'image de sa société si on emploie des prisonniers pouvant être considérés comme étant exploités.

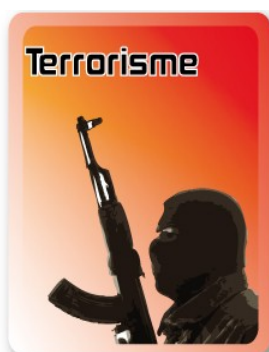
NDR : La baisse du taux d'emploi des détenus depuis 20 ans pourrait peut-être s'expliquer par l'automatisation et la délocalisation des tâches qui leur sont le plus souvent proposées. Ces possibilités sont bien plus avantageuses pour les entreprises que de faire face aux contraintes liées à la sécurité dans un établissement pénitentiaire.

[JACQUIN, Jean-Baptiste, « On a de plus en plus de personnes qui n'ont jamais travaillé » : le travail en prison, facteur de réinsertion, *lemonde.fr*, 2 avril 2021](#)

[JACQUIN, Jean-Baptiste, Le gouvernement veut développer plus largement l'insertion par l'activité économique en détention, *lemonde.fr*, 23 mars 2021](#)



TERRORISME



LES DÉTENUS RADICALISÉS RESTERONT DANS LES PRISONS ANGLAISES

Au regard des cinq derniers attentats subis par le Royaume-Uni, tous attribués à des individus radicalisés en prison, le ministère de la Justice a décidé de durcir les conditions de libération anticipée. Jusqu'à présent, les détenus, qui n'avaient pas été condamnés pour terrorisme, pouvaient automatiquement obtenir leur libération une fois la moitié de leur peine accomplie.

À présent, le « Parole Board », équivalent de notre juge d'application des peines, ne pourra faire bénéficier d'une libération anticipée des détenus suspectés de radicalisation ou de soutien à l'idéologie radicale que s'ils ne présentent pas ou plus une menace de nature terroriste pour la société.

[HYMAS Charles, « Inmates who pose terror threat to remain in jail beyond normal release date, Justice Secretary announces », *telegraph.co.uk*, 9 mars 2021](https://www.telegraph.co.uk/news/2021/03/09/inmates-who-pose-terror-threat-to-remain-in-jail-beyond-normal-release-date-justice-secretary-announces/)

BILAN DE 40 ANS DE TERRORISME

Le directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) analyse l'évolution et les ressorts du terrorisme islamiste dans le monde. L'année 1979 peut être considérée comme un tournant dans le terrorisme qui était surtout le fait, depuis la fin du XIX^e siècle, de groupes anarchistes, socialistes, nationalistes et séparatistes. Elle marquerait en effet le début de l'« internationalisation de la cause islamiste », avec l'arrivée au pouvoir de l'ayatollah Khomeini en Iran, l'intervention soviétique en Afghanistan, la signature des accords de Camp David et la prise d'otages à La Mecque par des fondamentalistes musulmans opposants à la famille royale saoudienne. Depuis, les attentats revendiqués par des islamistes se sont étendus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et se sont multipliés : 2 190 entre 1979 et 2000, qui ont causé la mort de 6 818 personnes. Les attentats du 11 septembre 2001 représentent une nouvelle étape dans le terrorisme, de par leur ampleur, le lieu choisi pour les perpétrer et la médiatisation qu'ils ont donnée à la cause islamiste. Ils préfigurent également une augmentation encore accrue du nombre de victimes : 38 186 entre 2001 et 2013 et 122 092 entre 2013 et 2019, dont la moitié en Syrie et en Irak. On note une forte croissance du nombre d'attentats suicides – les Tigres Tamouls, au Sri Lanka, ont été les premiers à avoir systématisé le recours à ce type d'action dès 1976 –, passés de 19 entre 1979 et 2000 à 2 500 entre 2000 et 2019. Quasiment un tiers des victimes sont des civils, 24,5 % des militaires, 18,3 % les forces de l'ordre.

En Europe, c'est la France qui déplore le plus d'attentats et de victimes entre 1979 et 2021, respectivement 44 % et 42 % du total, vraisemblablement en raison de son engagement militaire dans le monde et peut-être aussi de son passé colonial. Fondapol y a recensé 56 attentats islamistes depuis 2012, dont la moitié revendiqués par l'État islamique (EI) .

[PLANCHON Ronan, Terrorisme : « La France est clairement le pays d'Europe le plus touché », *lefigaro.fr*, 15 mars 2021](#)

LA MENACE TERRORISTE EN EUROPE

Un sommet organisé le 22 mars 2021 par les *think tank* Elnet (*European Leadership Network*) et Institut Montaigne avait pour objectif de faire le point sur la menace djihadiste en Europe. Une partie était d'abord consacrée au profil des auteurs. Ils sont jeunes, majoritairement des hommes (20 % de femmes), pour un tiers environ des convertis, avec un niveau scolaire ou étudiant correct (pour un tiers une formation professionnelle, un quart universitaire) mais ayant souvent « un accès difficile à l'emploi » – le Royaume-Uni se distingue par le recrutement d'individus aux caractéristiques socio-économiques plus élevées, comme des médecins ou des ingénieurs. Plusieurs intervenants ont fait part de leur inquiétude. L'un évoque le risque d'une nouvelle vague d'attentats en raison d'une « salafisation des esprits ou [du] développement de groupes armés commandés non plus depuis l'extérieur mais depuis le sol européen ». Un autre rappelle que 290 djihadistes belges « seraient toujours sur zone ». Le Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme en France souligne la nécessité d'être vigilant quant aux combattants rentrés dans les Balkans et au Maghreb. Un responsable des renseignements intérieurs de la République fédérale d'Allemagne (Bfv) fait remarquer l'importance de lutter contre les organisations « prônant la "séparation de la société" ».

[CHICHIZOLA Jean, Touchée de plein fouet par le djihadisme, l'Europe face à la crainte d'une « nouvelle vague », *lefigaro.fr*, 22 mars 2021](#)



INTERNATIONAL



UNE DÉPUTÉE ÉCOSSAISE DEMANDE L'INSTAURATION D'UN COUVRE-FEU MASCULIN

Suite à l'émotion suscitée par le meurtre de Sarah Everard, une députée en vue du Parti national écossais a proposé de décréter un couvre-feu à 18 heures pour les hommes dans les zones où une femme aurait été assassinée. Cette idée avait été évoquée, cette fois à l'égard des femmes au début des années 1980, lors du périple meurtrier du tueur en série Peter Sutcliffe, « *the Yorkshire Ripper* ». En l'espace de cinq ans, il avait commis près de treize assassinats et 7 tentatives d'assassinats de femmes avant d'être interpellé en 1981. La proposition a rapidement été balayée par les critiques de tout bord, la jugeant totalement insensée. Le Premier ministre a préféré organiser la surveillance des bars et établissements de nuit par des policiers en civil pour dissuader les harceleurs et les agresseurs ainsi que le doublement d'un fonds destiné à financer des mesures de prévention situationnelle (caméra, éclairage).

[BOOTHMAN John, « SNP's Hannah Bardell calls for curfew on men after women are killed », *thetimes.co.uk*, 14 mars 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/snps-hannah-bardell-calls-for-curfew-on-men-after-women-are-killed)

[SWIMFORD Steve, « Plain-clothes police will patrol bars and clubs to protect women », *thetimes.co.uk*, 16 mars 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/plain-clothes-police-will-patrol-bars-and-clubs-to-protect-women)

LE ROYAUME-UNI FAIT FACE À DE GRAVES TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC

Le constat des polices britanniques est semblable à celui des forces de l'ordre françaises : les manifestations sont noyautées par des extrémistes qui font dégénérer les manifestations et s'attaquent physiquement aux policiers. Une loi visant à renforcer les sanctions contre ces radicalisations et les violences contre les policiers, interprétée comme une restriction à la liberté de manifestation, génère de nouveaux troubles. Les émeutes de Bristol dans la soirée du 20 au 21 mars 2021 ont ainsi profondément marqué les policiers qui ont eu peur d'être lynchés par 400 individus déchaînés. Les policiers ont été confrontés à des violences auxquelles la France est malheureusement habituée (jet de projectiles, incendie, mortier d'artifice, agressions physiques...). 21 policiers ont été blessés, un poste de police a été assiégé, 9 véhicules endommagés ou incendiés, avec parfois des policiers à bord. D'importantes investigations sont en cours pour identifier les casseurs à l'aide d'images des caméras-piétons et de vidéoprotection. En effet, le dispositif policier, débordé, n'a pu réaliser qu'une poignée d'interpellations en flagrance. Les autorités policières britanniques réfléchissent à modifier leurs tactiques de maintien de l'ordre pour faire face à cet adversaire organisé, aux actions violentes clairement préméditées, se servant des femmes et manifestants pacifiques comme de boucliers humains. Les services de renseignement s'attendent à une recrudescence des manifestations avec l'allègement du confinement et l'arrivée des beaux jours. Les mouvements « *Extinction Rebellion* » et de lutte contre la loi de sécurité s'annoncent particulièrement actifs, sans compter l'augmentation des tensions communautaires liées au Brexit et au confinement en Irlande du Nord. Une vaste manœuvre de renseignement a été initiée pour tracer les activistes et anticiper leurs prochaines actions. Plusieurs

dizaines de manifestations avec des débordements et des centaines d'arrestations ont eu lieu au cours du mois écoulé.

NDR : Ces violences rompent avec la gestion pacifiée des manifestations et la qualité des relations police-population du monde anglo-saxon tant vantées par les sociologues français. Il s'avère que la très grande majorité des démocraties occidentales sont confrontées à des difficultés identiques. Leurs forces de l'ordre sont accusées des mêmes maux (racisme, violence, entre-soi), exploités dans une bataille médiatique par une frange agissante de la population aux aspirations nihilistes.

[MALVERN Jack, « More than 20 officers hurt in night of destruction in Bristol », *thetimes.co.uk*, 23 mars 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/more-than-20-officers-hurt-in-night-of-destruction-in-bristol-23-mars-2021)

[SIMPSON John, Police braced for summer of disorder, *thetimes.co.uk*, 23 mars 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/police-braced-for-summer-of-disorder-23-mars-2021)

LA CHINE, PREMIÈRE GRANDE ÉCONOMIE À CRÉER SA MONNAIE NUMÉRIQUE

La Chine, qui s'est très tôt méfiée de l'essor d'une monnaie virtuelle comme le bitcoin, vient de lancer sa propre monnaie numérique, le yuan numérique (e-CNY).

Cette monnaie numérique sera contrôlée par la banque centrale nationale, qui en assurera l'émission. Elle devrait également fournir au gouvernement chinois un grand nombre de nouveaux outils lui permettant de surveiller à la fois l'évolution de l'économie et ses citoyens. Le yuan numérique ne prévoit pas l'anonymat de ses utilisateurs, bien que la banque centrale du pays ait assuré qu'elle limiterait la traçabilité et mettrait en place un système « d'anonymat contrôlable ».

Près de 750 000 Chinois ont déjà bénéficié d'un système de loterie leur ayant permis de dépenser leurs premiers yuans numériques sur Internet et dans les magasins. Ces derniers ont téléchargé une application permettant à la banque centrale de leur envoyer une petite somme qui pouvait être échangée dans certains commerces, dont Starbucks et McDonald's. Les e-CNY ont aussi été testés pour des transactions transfrontalières avec Hong Kong, où les yuans sont déjà largement utilisés.

La Chine est la première grande économie à lancer officiellement une monnaie numérique. Cette initiative permet ainsi au pouvoir chinois de créer un moyen de contournement du système financier mondial, toujours largement dominé par le dollar, et utilisé dans 88 % des échanges internationaux, selon les dernières données de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Le yuan apparaît de son côté dans seulement 4 % de ces opérations.

D'autres pays prévoient de mettre en place prochainement leur propre devise numérique, comme l'Afrique du Sud, l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande. En Europe, la banque centrale européenne étudie, quant à elle, l'intérêt de lancer un euro numérique. La réserve fédérale américaine réfléchit également à un dollar numérique.

Comme les applications de paiement sur mobile, les monnaies sous une forme numérique sont plus accessibles aux personnes sans compte bancaire. C'est pourquoi elles peuvent s'avérer particulièrement intéressantes dans les pays en voie de développement, où une vaste partie de la population reste non bancarisée.

[AREDDY James T., La Chine, première grande économie à créer sa monnaie numérique, *lopinion.fr*, 6 avril 2021](https://www.lopinion.fr/la-chine-premiere-grande-economie-a-creer-sa-monnaie-numerique-6-avril-2021)

POSÉIDON : UNE ARME SERVANT LA STRATÉGIE RUSSE EN ARCTIQUE

Avec son programme « Poséidon 2M39 », la Russie a conçu une « super torpille » nucléaire capable de provoquer de gigantesques raz-de-marée nucléaires, annihilant ainsi de vastes littoraux pendant des décennies.

L'appareil est conçu pour contenir une ogive de plusieurs mégatonnes devant se frayer un chemin à travers les fonds marins, au-delà des défenses côtières.

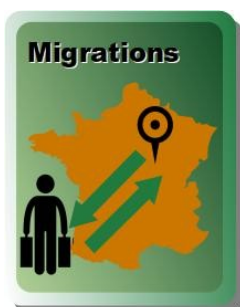
En utilisant cette arme terrifiante comme moyen de pression pour des négociations, Moscou compte prendre le contrôle de l'Arctique. Afin d'être plus crédible, la Russie montre sa présence dans ses territoires situés au-delà du cercle polaire, comme sur l'île de Kotelny par exemple.

Elle compte également étendre son influence sur la route maritime du Nord (voie de navigation reliant la Norvège à l'Alaska en longeant les côtes russes jusqu'à l'Atlantique Nord), route de plus en plus praticable du fait du réchauffement climatique et écourtant drastiquement les temps de trajet entre l'Europe et l'Asie : « une manne financière indéniable pour celui qui la contrôle ».

[Pierre Thomas, Le "Poseidon", la terrifiante "super arme" nucléaire développée par la Russie, rtf.fr, 12 avril 2021](#)



MIGRATIONS



LA COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE EST EFFICACE

Fait assez rare pour être souligné, les autorités britanniques se félicitent de la qualité de la coopération avec les services français de lutte contre l'immigration illégale, en l'occurrence l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST). En vertu d'une convention signée entre les ministres de l'Intérieur des deux pays le 12 juillet 2020, l'OCRIEST et la *National Crime Agency* (NCA) partagent leurs renseignements et ont conduit des investigations conjointes sur un gang de passeurs afghans responsable d'au moins six tentatives de passages. Le travail des enquêteurs a permis d'empêcher trois départs et une dizaine d'interpellations ont été réalisées dans les Yvelines, permettant la mise sous écrou des trois principaux organisateurs. Depuis le lancement de la cellule conjointe de renseignement en 2020, ce sont plus de 180 passeurs présumés qui ont été interpellés sur le territoire français. Suite à ces succès, des agents de la NCA sont à présent détachés en France pour fluidifier encore davantage le partage d'informations.

[JACQUES Paul, « Afghan people smuggling gang dismantled in joint Anglo-French operation », *policeprofessional.com*, 9 mars 2021](#)



SCIENCES ET TECHNOLOGIES



FAUSSES INFORMATIONS, UN LOGICIEL MILITAIRE CONTRE LES FAKENEWS ?

Le site *Opex 360* s'est intéressé au projet du ministère des Armées visant à obtenir un logiciel qui permettrait de lutter contre les fausses informations. Le ministère des Armées développe aujourd'hui le projet « Contre argumentation contre les fausses informations (CONFIRMA) » qui permet de mieux caractériser la désinformation en proposant des analyses textuelles plus fines ainsi qu'une chronologie de la diffusion des informations pour mieux comprendre l'origine de la désinformation et les mécanismes de sa propagation sur les réseaux sociaux. Le logiciel permet l'accès à plus de deux millions de sources indexées en plus de 35 langues, ce qui lui offre une « couverture mondiale ». Aujourd'hui, outre le ministère des Armées, la technologie du projet CONFIRMA est utilisée par le ministère de l'Intérieur et par l'OTAN.

[LAGNEAU Laurent, Le ministère des Armées utilise un logiciel permettant de contrer les fausses informations, opex360.com, 10 avril 2021](#)

DE NOUVELLES RECOMMANDATIONS POUR DES ALGORITHMES FIABLES

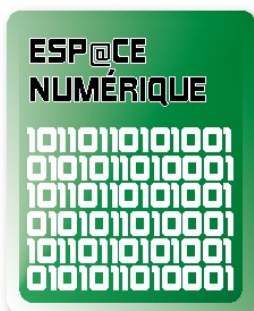
Établir des algorithmes fiables qui se départissent d'un maximum de biais n'est pas une activité aisée. Actuellement, la fiabilité des données mobilisées pour l'apprentissage des algorithmes est très limitée et les conséquences peuvent être particulièrement préoccupantes. Parmi celles-ci, « la création de modèles biaisés ou trompeurs » inquiète, d'autant plus que ces algorithmes participent à façonner et à comprendre le monde. On conçoit rapidement les implications néfastes sur le monde réel qu'implique une mauvaise prise en compte de ces problématiques.

C'est précisément pourquoi NeurIPS se mobilise pour participer à l'émergence et à l'accroissement de bases de données de qualité. Le but est de prendre au sérieux les différents enjeux qui se jouent et de contribuer à « des publications scientifiques, apporter de nouveaux ensembles de données et méthodes de conservation des données » mais principalement d'accroître « les impacts sociétaux » positifs et les considérations éthiques.

[VANSCHOREN Joaquim, YEUNG Serena, « Announcing the NeurIPS 2021 Datasets and Benchmarks Track », neuripsconf.medium.com, 7 avril 2021](#)



ESPACE NUMÉRIQUE



MCDONALD'S FRANCE LANCE UNE CAMPAGNE MARKETING NFT

Les NFT (*Non-Fungible token*) ou « jetons non fongibles » (non échangeables), sont des tampons virtuels apposés sur les objets numériques grâce à la *blockchain*, la technologie qui supporte les crypto-monnaies comme le bitcoin.

Les exemples dans le marché de l'Art se sont multipliés depuis quelques semaines et la France ne fait pas exception. Du 9 avril au 18 avril 2021, la société McDonald's France lance un concours et une campagne marketing d'un nouveau genre. Elle distribuera gratuitement quatre œuvres distinctes NFT représentant son célèbre BigMac, son pack de frites, les glaces Sunday et ses McNuggets. Ces œuvres sont visibles sur le compte Instagram officiel de la société et elles seront mises en jeu par le biais de deux concours.

MacDonald's France a toutefois précisé qu'il s'agit de vraies œuvres NFT, qui seront produites à cinq exemplaires chacune, soit vingt au total. Ces œuvres recevront chacune un identifiant unique sur la *blockchain*, ce qui les rendra infalsifiables, ineffaçables et non reproductibles. La société précise que les gagnants devront posséder au préalable (ou ouvrir d'ici là) un portefeuille lié à la blockchain pour obtenir ces NFT. McDonald's promet aux gagnants qu'ils recevront également à leur domicile les petits cadres numériques que l'on voit sur les photos Instagram.

[CAILLEAUD Nicolas, McDonald's va distribuer gratuitement ces NFT dans quelques jours, *cnews.fr*, 6 avril 2021](#)

QU'ADVIENT-IL LORSQUE GOOGLE JOUE AVEC L'ÉTHIQUE ?

À l'heure où l'intelligence artificielle (IA) et les algorithmes de recommandations occupent une place toujours plus importante, Google décide de licencier les plus grands experts en éthique des algorithmes.

Pour de nombreux spécialistes de la question, il s'agit là d'un signal très préoccupant, au point qu'une pétition a été signée par plus de 2 600 employés de Google et quelque 4 300 universitaires ou civils.

Selon un chercheur à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, il est d'importance capitale de rendre les IA bénéfiques. Concernant les enjeux de santé de l'IA précisément, la désinformation générée par la recommandation biaisée des algorithmes pourrait être responsable de « millier de décès chaque année » d'après ses estimations.

[IBRAHIM Sara, Qu'advient-il lorsque google joue avec l'ethique ?, *swissinfo.fr*, 29 mars 2021](#)

L'AUTRE DÉFI DU XXI^e SIÈCLE : CELUI DE L'INFORMATION

S'informer est indispensable. Cependant, lorsqu'on s'intéresse à un sujet, on ne peut jamais le faire de façon exhaustive. Dès lors, nous sommes contraints de faire confiance à différentes sources pour que cette information devienne une connaissance.

L'auteur soutient et explique pourquoi la connaissance serait toujours bonne à « atteindre » et à « dire » parce que cela permet d'éviter « des problèmes cruciaux aux conséquences terribles : manque d'informations, mauvaise communication, comportements dangereux, etc. ». Cependant, en illustrant son propos avec un dilemme du prisonnier revisité, il explique qu'en raison d'une dissymétrie informationnelle, nous pouvons fréquemment opter pour « un mauvais choix ».

Internet, avec son abondance d'informations, n'est pas forcément la solution ultime face à ce problème. Au contraire, les actuels algorithmes de recommandations ont tendance à créer des « bulles informationnelles radicales » pouvant, comme leur nom l'indique, favoriser certaines formes de radicalisation.

[HERNAUDEZ Julien, L'information, l'autre grand défi du XXI siècle, *futura-sciences.com*, 15 mars 2021](#)

LES DONNÉES DE 500 MILLIONS D'UTILISATEURS DE LINKEDIN EN VENTE SUR UN FORUM DE HACKERS

LinkedIn, le célèbre réseau social dédié à la mise en relation professionnelle, a été victime de cyberattaque. Les données de plus de 500 millions d'utilisateurs se sont retrouvées en ligne « sur un forum fréquenté par des pirates informatiques » et mises à prix à 1000 dollars. Pour 2 dollars, le malfaiteur propose un « échantillon » rassemblant les informations de 2 millions d'utilisateurs.

Au sein de cette base de données se trouvent « le nom, l'adresse électronique, le numéro de téléphone, les employeurs actuels et passés, les postes occupés, et les comptes sur les autres réseaux sociaux. »

Cette fuite importante de données rend les utilisateurs concernés plus vulnérables à des cyberattaques de type « phishing », voire à des tentatives d'escroqueries ciblées.

L'équivalent de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en Italie a ouvert une enquête à l'encontre de LinkedIn et recommande de « porter une attention particulière à toute anomalie liée à votre numéro de téléphone et votre compte LinkedIn ».

[WOITIER Chloé, Les données de 500 millions d'utilisateurs de LinkedIn en vente sur un forum de hackers, *lefigaro.fr*, 9 avril 2021](#)



MONDE DE L'ENTREPRISE



ALIBABA CONDAMNÉ À UNE AMENDE RECORD

Les autorités chinoises ont infligé à Alibaba, le géant du commerce en ligne, une amende géante de 18,2 milliards de yuans (2,78 milliards de dollars) pour abus de position dominante. Cette amende représente 4 % du chiffre d'affaires réalisé en 2019 (soit 455,7 milliards de yuans). En décembre 2020, l'Administration d'Etat chinoise pour la régulation des marchés (ou SAMR, pour *State Administration for Market Regulation*, en anglais) a annoncé avoir lancé une enquête antitrust sur

la société. Alibaba était accusé d'exiger l'exclusivité des commerçants souhaitant vendre leurs produits sur sa plateforme, en évitant les sites rivaux de commerce en ligne.

Le régulateur a indiqué que « depuis 2015, le groupe Alibaba a abusé de sa position dominante sur le marché pour obtenir un avantage injuste via l'exigence d'exclusivité. Ce comportement a restreint la concurrence et l'innovation dans le secteur et a violé les droits et intérêts des entreprises et des consommateurs ».

La société Alibaba a déclaré qu'elle « acceptait » la décision. Elle s'est également engagée à « mettre ses activités en conformité avec la réglementation » et à mieux assumer ses « responsabilités sociales ».

Alibaba fait l'objet d'un examen minutieux depuis octobre dernier car son co-fondateur Jack Ma avait fait des déclarations publiques accusant les régulateurs chinois d'être en retard sur leur temps. Cette annonce est survenue après que les autorités ont fait échouer un projet d'introduction en Bourse de 37 milliards de dollars (31 milliards d'euros) d'Ant Group, la branche financière d'Alibaba sur Internet.

Le gouvernement chinois semble vouloir renforcer son influence sur l'économie et les entreprises privées et plus particulièrement sur les géants du commerce électronique comme Alibaba et JD.com. Ces dernières ont fait leur place parmi les entreprises les plus cotées au monde grâce à l'essor du numérique en Chine et à l'interdiction par le gouvernement chinois de leurs principaux concurrents étrangers sur son marché intérieur.

[Le Monde avec AFP, La Chine inflige à Alibaba une amende de 2,34 milliards d'euros pour abus de position dominante, *lemonde.fr*, 10 avril 2021](#)

THREATQUOTIENT : UNE NOUVELLE LEVÉE DE FONDS DE 22,5 MILLIONS DE DOLLARS

Un « service de renseignement » privé, nommé ThreatQ, présent en France depuis 2016, boucle sa 8^e levée de financement. Selon son responsable Europe, l'entreprise « joue ce rôle en appliquant les mêmes concepts, principes et processus ». Ils se conçoivent comme un copier/coller de ce qui se fait dans le monde du renseignement étatique.

Son siège social est basé aux États-Unis à Reston en Virginie mais travaille en partie sur le territoire européen et en Asie-Pacifique.

Sa méthode consiste essentiellement à tenter d'identifier des menaces pour faire du « Hunting » au profit de l'entreprise qui l'a missionnée, c'est-à-dire à « chasser » les menaces en réalisant des prédictions par anticipation méthodique.

[ThreatQuotient : une nouvelle levée de fonds de 22,5 millions \\$, *industrie-mag.com*, 8 avril 2021](#)

ENVIRONNEMENT

AMBITUS, UN PROJET AMBITIEUX POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le 5 avril 2021, *Le Journal du Dimanche* s'est intéressé au programme AMBITUS que pilote l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) afin de lutter contre la criminalité environnementale au sein de l'Europe. « La mafia italienne n'est pas la seule impliquée dans l'enfouissement de déchets [...]. De plus en plus d'organisations investissent dans cette criminalité parce que ça rapporte et parce que les peines encourues ne sont pas à la hauteur des enjeux. D'autant que le crime environnemental ne s'arrête pas avec la fin de l'infraction : la pollution d'un sol perdure pendant cinquante ans, il faut des dizaines d'années pour reconstituer une forêt » indique le capitaine de gendarmerie responsable du programme AMBITUS.

Le 4 février 2021, *Gendinfo.fr* faisait déjà état de la première visioconférence entre l'OCLAESP et les pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour présenter le projet dans sa globalité. Financé sur le Fonds européen sur la sécurité intérieure (FSI), à hauteur d'1,5 million d'euros et ciblant plusieurs régions du monde, le projet AMBITUS contribue à la mise en place d'un réseau d'experts en mesure de développer un flux de renseignements opérationnels menant à des arrestations.

La feuille de route d'AMBITUS comprend des visites d'étude en Europe pour les partenaires en charge de la lutte contre la criminalité environnementale, le partage d'outils en e-learning, des opérations communes entre l'Europe et l'Asie du sud-est, ainsi que la possibilité d'achat d'équipements tactiques d'enquêtes spéciaux pour soutenir ces opérations.

[DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, Lutte contre la criminalité environnementale : premiers échanges entre l'OCLAESP et les pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est, *gendinfo.fr*, 9 février 2021](#)

DES SHERPAS NÉPALAIS NETTOIENT L'EVEREST

Selon une initiative lancée en mai 2019 par la luxueuse maison de mode suisse *Bally* ayant pour but de préserver certaines montagnes et autres environnements extrêmes de la planète contre les effets néfastes de la sur-fréquentation touristique et du réchauffement climatique, une équipe de nettoyage avait atteint le sommet de l'Everest tout en collectant plus d'une tonne de déchets.

Un mois plus tard, elle en récoltait une autre tonne à la fin de la saison réservée à l'organisation des ascensions. L'Everest est envahi et jonché de saletés comme des bouteilles d'oxygène vides, des tentes, des excréments humains.

La dernière expédition s'est déroulée en septembre 2020 et regroupait 12 alpinistes locaux ayant nettoyé pendant 47 jours les 8 plus hautes montagnes du Népal (toutes supérieures à 8 000 mètres d'altitude). Dirigée par le militant écologiste et alpiniste Dawa Steven, l'équipe a voyagé d'ouest en est, retirant environ 2,2 tonnes de déchets du Cho Oyu, de l'Everest, du Lhotse et du Makalu, escaladant pour ce faire deux montagnes (Baruntse et Mera Peak) et traversant quatre cols alpins glaciaires.

La prochaine session débutera à la fin de la saison d'escalade 2021. L'équipe procédera au nettoyage des camps de base du Kanchenjunga, du Dhaulagiri, du Manaslu et de l'Annapurna. Un troisième nettoyage se fera sur de nouvelles zones de l'Everest.

[P. Albane, Les sherpas népalais profitent de l'absence de touristes pour nettoyer l'Everest et ils ont déjà récupéré 2 tonnes de déchets, *demotivateur.fr*, 3 avril 2021](#)

LA LOI CLIMAT : LA RÉFORME DU CODE MINIER FAIT DÉBAT

La loi Climat, présentée en février 2021 en Conseil des ministres, a été critiquée par les écologistes et des ONG environnementales pour la faiblesse de ses ambitions en ce qui concerne la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici à 2030. 150 citoyens tirés au sort ont travaillé pendant neuf mois sur six grands thèmes du projet de loi « Climat et Résilience ». Selon le gouvernement, le texte reflète près de la moitié des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) et devrait, d'après la ministre de la Transition écologique, faire « basculer la France dans l'ère écologique ». Les citoyens de la CCC ont jugé la réponse à leurs propositions insuffisante et attendent des parlementaires qu'ils rehaussent l'ambition du projet de loi. La refonte du Code minier, inchangé depuis 1994, est au cœur du projet de loi Climat. L'article 21, qui autorise le gouvernement à faire passer par ordonnance la réforme, a attisé les critiques des oppositions de gauche et de droite de l'Assemblée et soulevé des doutes sur la volonté réformatrice du gouvernement. Conscient du poids économique de la filière aurifère, le gouvernement souhaite mieux l'encadrer en associant les collectivités à la phase d'instruction des dossiers. Une analyse environnementale, économique et sociale devra être menée préalablement à toute décision. La réforme permettrait d'associer des représentants d'associations dans des enquêtes publiques. Les moyens de lutte contre l'orpaillage et les sanctions au Code minier devraient être renforcés. L'orpaillage illégal continue de faire des ravages en Guyane, pollution de la faune et la flore, empoisonnement des populations, déforestation, développement de trafics de drogues et d'armes, tout un ensemble qui met constamment en danger les populations locales.

[MAZUIR, Valérie, Ce qu'il faut savoir sur le projet de loi Climat, *lesechos.fr*, publié le 1^{er} mars, mise à jour le 6 avril 2021](#)

[COSSARDEAUX, Joël, Loi Climat la réforme du code minier fait débat, *lesechos.fr*, 7 avril 2021](#)



SANTÉ

RETRAIT DES GAZ LACRYMOGENES : LA SANTE PUBLIQUE RENVOIE LA BALLE A L'INSPQ

Au Québec, la Direction régionale de la Santé publique (DRSP) a demandé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) d'évaluer les effets des gaz lacrymogènes sur la santé.

Quelques mois auparavant, une motion « appuyée par la mairesse de l'arrondissement concerné » avait été déposée, demandant le retrait de l'emploi de ce gaz aux policiers de Montréal. La motion demandait explicitement à la Commission de la sécurité publique de Montréal de prendre des mesures allant dans le sens « de nombreuses villes américaines, comme Philadelphie, Seattle, Portland, Pittsburgh et La Nouvelle-Orléans » en décidant d'interdire ou de restreindre l'emploi de ce gaz lacrymogène.

Parmi les effets cliniques sont évoquées des conséquences tant aiguës que chroniques, notamment au niveau du système respiratoire. Le document en question relate des « toux, des éternuements », une possibilité de « syndrome d'irritation des bronches chez des individus auparavant sains, une diminution de la fonction respiratoire, de la toux chronique et de l'irritabilité bronchique pouvant durer des mois ».

[GELPER Naomi, Retrait des gaz lacrymogènes : la Santé publique renvoie la balle à l'INSPQ, *journalmetro.com*, 17 mars 2021](#)

DON DU CORPS : L'INDISPENSABLE RÉFORME

Après le scandale sur le Centre du don des corps (CDC) de fin 2019, les familles, outrées, se sont constituées en association « Charnier Descartes, Justice et Dignité pour les Donneurs » et réclamaient une légitime réparation.

Un collectif de médecins, de familles, de professeurs d'Université et de donateurs appellent aujourd'hui à « entourer cet acte indispensable à la science d'éthique et de dignité ». Ils souhaitent réformer le don à travers 6 propositions :

- - créer un Centre national de don de corps (CNDC), contrôlé au niveau éthique et financier ;
- respecter les règles éthiques telles que la traçabilité des corps, leur utilisation, le devenir des cendres ou encore la non-rémunération du don ;
- informer clairement les donateurs, nommer une personne référente ;
- respecter l'inaliénabilité et l'extrapatrimonialité du corps issu du don c'est-à-dire rejeter toute transaction financière sur ces derniers (hors rétribution de mise à disposition de locaux, équipements et personnels publics) ;
- sanctuariser un budget propre et distinct de celui des laboratoires d'anatomie et de la dotation des universités, financement national et éventuellement basé sur des dons ;
- valoriser les statuts, salaires et perspectives de carrière des personnels des centres de don du corps et des laboratoires d'anatomie, leur offrir une formation qualifiante.

En France, le don de corps à la science se décide du vivant en faveur d'un centre d'enseignement et de recherche, il respecte le principe de gratuité.

Il existe 28 centres recevant plus de 2 500 corps par an revêtant des formes (associatives, universitaires) et des fonctionnements hétérogènes ainsi que des financements très variables.

[Collectif, Don du corps : l'indispensable réforme, *libération.fr*, 12 avril 2021](#)



COVID-19



UN CADRE JURIDIQUE POUR LA VÉRIFICATION DU PORT DU MASQUE PAR LA VIDÉO « INTELLIGENTE »

L'expérimentation en mai 2020 par la RATP d'un dispositif de contrôle automatisé du port du masque sur son réseau avait été stoppée par un avis réservé de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en juin 2020 faute d'un cadre juridique approprié. Un décret, publié le 11 mars, est venu combler ce manque en fixant des conditions d'utilisation conformes aux préconisations de la CNIL.

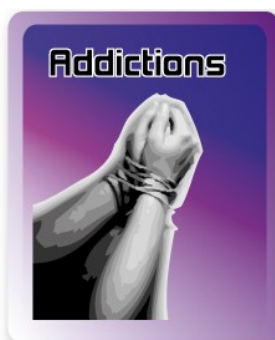
L'objectif n'est pas la verbalisation des usagers mais la quantification du port du masque par ces derniers pour ajuster les efforts d'information et de sensibilisation du public. Ainsi, nul besoin d'enregistrement, l'algorithme ne s'intéresse pas aux caractéristiques du visage, il détecte simplement la présence d'un masque et peut déterminer s'il est bien porté (sur/sous le nez). Il en résulte une évaluation statistique, délivrée au bout de 20 minutes, du taux de conformité à l'obligation du port du masque qui pourra être utilisé par l'exploitant de transport pour diffuser des messages de sensibilisation ou orienter ses équipes de terrain. La RATP n'a pas encore précisé si elle allait reprendre cette expérimentation mais d'autres opérateurs pourraient exploiter ce nouveau cadre juridique.

[FLEUROT, Aurélien, Port du masque dans les transports : la RATP peut filmer ses usagers \(à certaines conditions\), *europe1.fr*, 12 mars 2021](#)

[Avis de la CNIL sur le décret relatif à l'utilisation de la vidéo intelligente pour mesurer le port du masque dans les transports, *cnil.fr*, 12 mars 2021](#)



ADDICTIONS



SECTES, LE TERREAU FERTILE DE LA COVID-19

En dehors des escroqueries en ligne, la pandémie de la Covid-19 a également favorisé les dérives sectaires, comme le reconnaît elle-même la ministre déléguée auprès du ministère de l'Intérieur, en charge de la Citoyenneté, dans une interview du *Figaro* le 1^{er} avril 2021.

Cet essor est confirmé par un récent rapport réalisé par la police et la gendarmerie. La ministre déléguée observe l'existence d'« une kyrielle de microgroupes sectaires : plus de 500 à ce jour identifiés » et indique que 140 000 personnes seraient touchées, « dont 90 000 enfants et adolescents ». « La nouveauté est que le milieu rural est de plus en plus concerné », précise-t-elle, soulignant le rôle des réseaux sociaux. La ministre ajoute qu'elle a demandé aux préfets une « vigilance accrue », refusant de les laisser vivre : elle insiste sur leur « véritable capacité de nuisance à l'égard des personnes et de la société », prenant en exemple le groupe Qanon, dont les adeptes sont « prêts à tuer toute personne qui s'approche d'eux et dont la pensée ne correspond pas à leur idéologie ». La ministre déléguée dénonce aussi le « laisser-faire autour des dérives sectaires », auquel elle compte « mettre un terme en frappant du poing sur la table ». Elle précise qu'une enquête a été ouverte sur l'Église de Philadelphie, fondée par la mère de Xavier Dupont de Ligonès, et pointe également le crudivorisme. Elle annonce une reprise en main par le ministère de la Miviludes, « dotée de nouveaux moyens et d'un conseil d'orientation ». Elle souligne que « l'argent est le nerf de la guerre pour les dérives sectaires », promettant que « des contrôles fiscaux vont être menés ». Elle indique, en outre, qu'« une magistrate va prendre la tête de la Miviludes », qui sera rejointe par des agents venant de la justice.

[NEGRONI, Angélique, Marlène Schiappa: «Les dérives sectaires sont de nouveau une vraie priorité», *lefigaro.fr*, 1^{er} avril 2021](#)



SOCIÉTÉ



DIFFUSION DES PREMIÈRES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUES (CNIE)

Alors que la réglementation européenne impose de passer à la CNIE avant août 2021, la France expérimente leur délivrance dans l'Oise, en Seine-Maritime et à la Réunion avant la généralisation à l'ensemble du territoire en août 2021. Fabriquées par l'imprimerie nationale au format « carte de crédit », elles stockeront les données biométriques de leur titulaire (photo et deux empreintes digitales numérisées), comme c'est déjà le cas pour les passeports. Il ne sera plus possible de s'opposer à la prise d'empreinte. Le recueil de ces données pourra se faire à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer. Les données seront enregistrées dans la base de données nationale TES (fichier des titres électroniques sécurisés) pour une durée de quinze ans. Toutefois, les empreintes digitales pourront être effacées au bout de 90 jours si le demandeur s'est opposé à leur conservation. La carte fera apparaître les données biographiques habituelles : nom et prénom, date et lieu de naissance, numéro du titre et date de sa délivrance et d'expiration qui seront également accessibles en lecture rapide grâce à un QRcode. Elle sera suffisante pour circuler au sein de l'espace Schengen. Plusieurs éléments de sécurité viennent combattre la fraude alors que plusieurs dizaines de milliers d'usurpations d'identités sont recensées chaque année. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) reste vigilante quant aux mesures de protection du fichier TES et suggère de revoir la durée de conservation des données. Des craintes similaires ont freiné le développement de l'identité numérique qui aurait permis la sécurisation des transactions sur Internet.

[CORNEVIN Christophe, La carte d'identité électronique, nouveau rempart contre les faussaires, *lefigaro.fr*, 16 mars 2021](#)

[WESFRIED Marcelo, Données biométriques, «inviolable»... voici la nouvelle carte d'identité numérique, *leparisien.fr*, 15 mars 2021](#)



BRÈVES



L'EM LYON BUSINESS SCHOOL PROPOSERA DÈS SEPTEMBRE 2021 UNE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN CYBERSÉCURITÉ

C'est officiel, la prestigieuse EM Lyon Business School lance un nouveau Master spécialisé en Cybersécurité, de 18 mois et délivré en anglais : « *Msc in Cybersecurity and Defense Management* ». La formation sera réalisée sur Lyon et Shanghai, avec des partenaires privés comme Sekoia, Michelin, Byblos Group et des administrations comme les ministères de la Défense et de l'Intérieur et le CREOGN.

Ce Master spécialisé s'appuiera sur cinq modules majeurs : géopolitique, développement des affaires, cybersécurité et gestion de projets technologiques, stratégie et analyse, leadership et éthique. Il sera destiné à des étudiants de tous les horizons : sciences politiques, ingénieurs, étudiants en droit et professionnels désirant développer leurs compétences en matière de cybersécurité.

[MSc in cybersecurity and defense management, EM Lyon Business School](#)

TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le *Journal Officiel* du 11 avril 2021 indique que le ministère de la Justice est autorisé à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « PARCOURS ». Ce dernier a pour finalités d'exploiter les données du parcours judiciaire, d'évaluer les effets de la prise en charge des mineurs et des majeurs jusqu'à l'âge de 23 ans, de disposer des éléments de leur dossier et de recenser les mesures éducatives judiciaires.

[Arrêté du 19 mars 2021 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information de l'aide juridictionnelle », *legifrance.gouv.fr*](#)

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ, UN DOUBLEMENT DES AFFAIRES TRAITÉES PAR L'OCLCH

Après l'arrestation récente d'un des principaux responsables génocidaires rwandais, *Le Monde Mag* revient sur le travail de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH) dans ses investigations au long cours contre les crimes de guerre. Le média rappelle que l'unité, ayant pour devise *hora fugit, stat jus* (« le temps passe, la justice demeure »), se compose de 34 personnels, parmi lesquels 30 gendarmes et 4 policiers, traitant 155 dossiers, à 90 % constitués de crimes contre l'humanité imprescriptibles. *Le Monde Mag* précise enfin que le nombre d'affaires a doublé ces cinq dernières années.

[HOPQUIN, Benoît, Comment les enquêteurs français traquent bourreaux et criminels de guerre, *lemonde.fr*, 9 avril 2021](#)

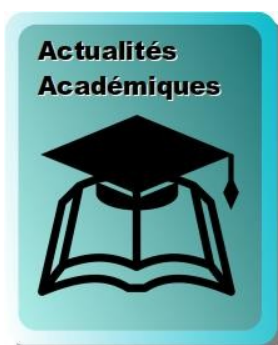
LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DEVRA INDEMNISER UN EX-CITOYEN VOLONTAIRE

Le plaignant a fait partie des citoyens volontaires de la police entre 2009 et 2013. Il assurait des vacations deux après-midis par semaine et quelques astreintes ponctuelles. Il utilisait son téléphone et son véhicule personnels pour les besoins du service. Selon la loi du 18 mars 2003, article 7, « les périodes d'emploi des réservistes et des volontaires du service volontaire citoyen de la police nationale sont indemnisées ». Dès 2009, il réclame en vain ses indemnités. Obligé de prendre un avocat, il saisit le tribunal administratif, puis la Cour d'appel, qui le déboutent tour à tour malgré les nombreux documents en sa possession prouvant ses activités. Il persiste et saisit le Conseil d'État qui lui donne enfin une réponse favorable après plusieurs années de lutte. Le ministère de l'Intérieur devra verser 3 000 euros pour les frais engagés et l'affaire est renvoyée devant la Cour d'appel administrative afin de fixer l'indemnisation à payer.

[MARQUÈS, Christelle, Un ex-citoyen volontaire varois fait condamner le ministère de l'Intérieur pour non-indemnisation, *francebleu.fr*, 15 mars 2021](#)



ACTUALITÉS ACADÉMIQUES



AUDIGIER François, DAUNOIS Thierry, « Temps et rythmes de la violence » dans Isabelle Sommier (dir.), *Violences politiques en France*, Paris, Presses de Science Po, 2021, pp. 313-333.

<https://www.cairn.info/violences-politiques-en-france--9782724627305-page-313.htm>

AUDIGIER François, CRETTEZ Xavier, « Frapper l'État ou l'opinion », dans Isabelle Sommier (dir.), *Violences politiques en France*, Paris, Presses de Science Po, 2021, pp. 241-262.

<https://www.cairn.info/violences-politiques-en-france--9782724627305-page-241.htm>

[9782724627305-page-241.htm](https://www.cairn.info/violences-politiques-en-france--9782724627305-page-241.htm)

BROUILLETTE-ALARIE Sébastien, « Quelles sont les interventions les plus efficaces pour réduire le risque de récidive des auteurs de crimes sexuels? », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n° 74, 34 p.

https://www.researchgate.net/profile/Sebastien-Brouillette-Alarie/publication/350470235_Quelles_sont_les_interventions_les_plus_efficaces_pour_reduire_le_risque_de_recidive_des_auteurs_de_crimes_sexuels/links/6063505392851cd8ce7ab295/Quelles-sont-les-interventions-les-plus-efficaces-pour-reduire-le-risque-de-recidive-des-auteurs-de-crimes-sexuels.pdf

CHALLIER Raphaël, *Simple militants: Comment les partis démobilisent les classes populaires*, Paris, PUF, 2021, 383 p.

[Simple militants: Comment les partis démobilisent les classes populaires](#)

CRETTEZ Xavier, BOIROT Jennifer, « Les séparatistes : violence politique ou politique violente ? » dans Isabelle Sommier (dir.), *Violences politiques en France*, Paris, Presses de Science Po, 2021, pp. 55-83.

<https://www.cairn.info/violences-politiques-en-france--9782724627305-page-55.htm>

DEMORY Jean-Claude, *Claude-François de Malet: Ou l'obsession du complot*, Paris, Editions du Félin, 2021, 200 p.

[Claude-François de Malet: Ou l'obsession du complot](#)

GAFFARD Jean-Luc, *Théorie et politique économiques à l'épreuve des crises, essai sur les fondements économiques du libéralisme social*, OFCE Sciences Po, Université Côte d'Azur, Institut Universitaire de France, 2021, 83 p.

[«Théorie et politique économiques à l'épreuve des crises.»](#)

GOBIN Antoine, HOT Pauline, HUIN-MORALES Benjamin, « Pourquoi servir l'État ? », *Esprit*, 2021/4, avril 2021, pp. 69-78.

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2021-4-page-69.htm>

LE PARGNEUX Marie, OUDOT Laurent, « Vivre avec les cyberattaques, le mythe de Sisyphe renouvelé ? », *Le journal de l'école de Paris du management* 2021/2, n° 148, pp. 8-15.

<https://www.cairn.info/revue-le-journal-de-l-ecole-de-paris-du-management-2021-2-page-8.htm>

LIM Jae Young, « L'évolution de la recherche sur le démantèlement des organisations », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2021/1 (Vol. 87), pp. 195-212.

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2021-1-page-195.htm>

MESSERVEY L. Deanna , WAYLON H. Dean , NELSON Elizabeth A. et PEACH Jennifer M. « Prendre des décisions morales dans des conditions stressantes : un modèle révisé pour la Défense canadienne », *Revue militaire canadienne*, vol 21, n° 2, printemps 2021, pp. 38-47.

[Prendre des décisions morales dans des conditions stressantes: un modèle révisé pour la Défense](#)

M-LAVOIS Dominique, BERGERON Manon, BLACKBURN Marie-Eve, GAGNON Audréanne, « VIOLENCES SEXUELLES EN MILIEU COLLÉGIAL », Rapport, 2021, 9 p.

https://cegepoutaouais.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/PIECES_Rapport-de-recherche_Ce%CC%81gepOutaouais.pdf

MOUTOU François, *Adopte un virus.com: Quand les microbes passent de l'animal à l'homme*, Vaud, Delachaux et Niestlé, 2021, 182 p.

[Adopte un virus.com: Quand les microbes passent de l'animal à l'homme](#)

ROLLAND Johanna, « Que peuvent faire les collectivités ? », *Esprit*, 2021/4, avril 2021, pp. 53-60.

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2021-4-page-53.htm>

SOMMIER Isabelle « Les sociétaux : une violence en devenir ? », dans Isabelle Sommier (dir.), *Violences politiques en France*, Paris, Presses de Science Po, 2021, pp. 135-156.

<https://www.cairn.info/violences-politiques-en-france--9782724627305-page-135.htm>

SOMMIER Isabelle, DAUNOIS Thierry, THIBERGE Antoine, « 2016 et après ? », dans Isabelle Sommier (dir.), *Violences politiques en France*, Paris, Presses de Science Po, 2021, pp. 335 à 359.

<https://www.cairn.info/violences-politiques-en-france--9782724627305-page-335.htm>

VERNANT Denis, *Dire pour faire: De la pragmatique à la praxéologie*, UGA Editions, 2021, 252 p.

[Dire pour faire: De la pragmatique à la praxéologie](#)

VERMEREN Pierre « Le Maghreb assiégé par la crise du coronavirus », *Hérodote*, 2021/1, n° 180, pp. 165-179.

<https://www.cairn.info/revue-herodote-2021-1-page-165.htm>



RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, politique de sécurité, libertés publiques) ;
3. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
4. CNE Thibaut HECKMANN (Sciences, technologies, numérique) ;
5. M. Michaël DIZET, CREOGN(Sciences, technologies, numérique) ;
6. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN (Sciences, technologies, environnement) ;
7. Mme Patricia JEAN-PIERRE, CREOGN (Défense) ;
8. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
9. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Défense, international, environnement et Actualités académiques) ;
10. Général (2S) Christian POUPEAU (Veille de la presse britannique).
11. M. Tom DAVID, stagiaire Master 2.

